

Code :

AIPR - O

Durée de la formation :

1 jour ½ soit 10.5 heures

Public concerné :

Tout conducteur d'engins ou intervenant en travaux urgents sous la direction de l'exécutant des travaux (de bouteur et de chargeuse, pelle hydraulique et de chargeuse-pelleuse, niveleuse, grue à tour, grue mobile, grue auxiliaire de chargement, plateforme élévatrice mobile de personnes, pompe et tapis à béton, chariot automoteur de manutention (conducteur porté, machine de forage)

Pré requis :

Savoir parler, lire et écrire le français.

Posséder une expérience des travaux sur chantier.

Être âgé de 18 ans révolus.

Avoir le sens des responsabilités.

Nombre de participants :

8 personnes maximum

Tarifs-délais et conditions d'accès contacter :

**Mme BAJAZET Stelly
0590 38 28 06**

Lieux :

**Institut Formelec
23 rue Alfred Lumière Jarry
97122 Baie Mahault
et / ou sur site client**

Contact :

INSTITUT
FORMELEC

Tel : 0590 38 28 06

Fax : 0590 38 67 49

Mail : info@formelec.fr

Planning et informations complémentaires disponibles sur notre site internet

Site internet : www.Formelec.fr

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX : OPERATEURS

▪ Objectifs :

Éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages.

- Maximiser ses chances de réussite au QCM AIPR Conduite d'engins et réalisation de travaux urgents (Opérateurs)

▪ Contenu :

Partie 1 : CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation.
- Contexte et enjeu de la réglementation.
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
- Les différents principes généraux de prévention selon tes types de travaux.
- Les sanctions applicables.
- Pourquoi une AIPR ?

Partie 2 : LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Le guide technique: présentation et mode d'emploi.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

Partie 3 : SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les différentes classes de plan.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

Partie 4 : TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Les cas d'obligations de présence des exploitants.
- Les moyens de protection collective et individuelle.
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain.
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues.
- Les règles pour les branchements.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- L'obligation de récolement.

Partie 5 : EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecté en cas d'accrochage.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

▪ Méthodes pédagogiques :

Jour 1 : partie 1 à 5 (7heures)

Interactive et participative
Apports théoriques, étude de cas.

Jour 2 : (3.5 heures)

Entraînement au QCM Examen final

▪ Modalité d'évaluation d'atteinte des objectifs :

Contrôle des connaissances par un test théorique : QCM

▪ Formalisation à l'issue de la formation :

Délivrance d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints.

Délivrance de l'attestation de compétence